



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 avril 2023 à 19h**

Convocation du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ISLE SAINT GEORGES, se sont réunis dans la salle des Gravettes sous la Présidence de Mme DAUBANES Stéphanie, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 121-10 et L 225 du Code des Communes.

Le six avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme DAUBANES Stéphanie, Maire

Étaient présents :

DAUBANES Stéphanie, LEMIRE Jean-André, LEMIRE Audrey, LAPLAGNE Manon, NAPIAS Christophe, LALANNE Dominique, DES GROTTES Olivier, ORDAX Cédric, JEANTIEU Brigitte, BONNET Hélène, COURDURIER Véronique, DUPOUY Ludwick formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BANOS Guillaume, ROUSSEIL Leslie procuration à DES GROTTES Olivier, SAUZEAU Elodie.

Le compte-rendu de la séance du 17 mars a été approuvé à l'unanimité.
M LEMIRE Jean-André a été désigné comme secrétaire de séance

En ouverture de séance Mme le Maire rappelle que le conseil Municipal est enregistré et que chacun(e) doit demander la parole avant d'intervenir.

Approbation du compte de gestion 2022 : Délibération 12/2023 : (unanimité)

Mme le Maire donne la parole à Mme Audrey LEMIRE qui explique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2022 de Madame la Trésorière Municipale de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur.

Elle indique que l'ensemble de la séquence budgétaire de ce conseil fait l'objet d'une présentation synthétique, présenté ce jour, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Vote du compte administratif 2022 : Délibération 13/2023 : (unanimité)

1° Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le maire DAUBANES Stéphanie, examine le compte administratif 2022, présenté par madame LEMIRE Audrey 2^{ème} adjointe chargée de la préparation budgétaire, qui s'établit et se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		275 023,93		174 431,10	0,00	449 455,03
Opérations de l'exercice.....	374 965,10	428 770,71	373 165,47	153 043,44	748 130,57	581 814,15
TOTAUX	374 965,10	703 794,64	373 165,47	327 474,54	748 130,57	1 031 269,18
Résultats de clôture.....		53 805,61		-220 122,03		
Part affectée à l'investissement		0,00				
Restes à réaliser			24 175,02	144 435,42		120 260,40
TOTAUX CUMULES	374 965,10	703 794,64	373 165,47	327 474,54	748 130,57	1 031 269,18
RESULTATS DEFINITIFS		328 829,54		-45 690,93		283 138,61

2° Après examen, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2022.

Il est précisé que suite à la réponse apportée par la préfecture de la Gironde, Madame DAUBANES Stéphanie, auparavant 1^{ère} adjointe et élue maire le 12 mars 2023 suite au décès de monsieur PATROUILLEAU Christian le 30 décembre 2022, ne se retire pas au moment du vote dans la mesure où elle n'exerçait pas de fonction de maire au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de questions, Mme le Maire fait voter l'affectation des résultats.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 avril 2023 à 19h**

Affectation des résultats 2022 : Délibération 14/2023 : (unanimité)

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LASI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	174 431,10 €		- 220 122,03 €	24 175,02 € 144 435,42 €	120 260,40 €	74 569,47 €
FONCT	275 023,93 €		53 805,61 €			328 829,54 €

Il n'y a pas de questions, Mme le Maire fait voter l'affectation des résultats.

Approbation du budget 2023 : Délibération 15/2023 : (unanimité)

M. le Maire propose un budget 2023 qui s'équilibre

En Dépenses et recettes de fonctionnement à 715 329, 00 € et en Dépenses et recettes d'investissement à 399 93,42 €.

Il est présenté dans le détail par Mme LEMIRE Audrey.

Fonctionnement

DEPENSES	715 329,00 €	RECETTES	715 329,00 €
011_Charges à caractères général	221 500,00 €	002_Excédents antérieur 2021 reporté	328 829,54 €
012_Charges de personnel	240 000,00 €	013_Atténuation de charges	0,00 €
022_Dépenses imprévues	34 690,00 €	70_Prestations de services	18 000,00 €
023_Virement à la section d'investissement	180 000,00 €	73 Impôts et Taxes	232 000,00 €
65_Autres charges de gestions courante	36 000,00 €	74_Dotations, Subventions, et Participations	96 499,46 €
66_Charges financières	3 139,00 €	75_Autres Pdtis de gestion courantes	40 000,00 €
67_charges exceptionnelles	0,00 €	77_Produts exceptionnels	0,00 €

Investissement

DEPENSES	399 930,42 €	RECETTES	399 930,42 €
001_Solde d'exécution 2022 reporté	45 690,93 €		
16_Opérations Financières (dette en capital)	28 205,00 €		
020_Dépenses Imprévues	17 414,47 €	021_Virement de la section de fonctionnement	180 000,00 €
24_Voirie	1 500,00 €	10_Dotation, Fonds divers et réserves (FCTVA)	50 000,00 €
<i>AMO travaux de voirie</i>	1 500,00 €	24_Voirie	0,00 €
25_Acquisition Matériel	1 500,00 €	25_Acquisition Matériel	0,00 €
<i>Matériel informatique</i>	1 500,00 €		
27_Batiments communaux	52 545,00 €	27_Batiments communaux	11 495,00 €
Volets bâtiment Pelletan Face arrière	25 000,00 €	<i>FDAEC</i>	11 495,00 €
Refection électricité logement communal	16 000,00 €		
Refection escalier logement communal	4 000,00 €		
Travaux préau logement	2 545,00 €		
Travaux amelioration humidité logement	5 000,00 €		
37_Eclairage Public	1 500,00 €	37_Eclairage Public	0,00 €
<i>Programme remplacement ampoule (SDEEG)</i>	1 500,00 €		
46_Amenagement public - Mobilier Urbain	2 400,00 €	46_Amenagement public - Mobilier Urbain	0,00 €
<i>Mise en place de clou - Aménagement parking Place</i>	2 400,00 €		
49_ADAP	32 736,00 €	49_ADAP	14 000,00 €
<i>Report 2022</i>	2 736,00 €	<i>Solde DETR 2017</i>	14 000,00 €
<i>Finalisation travaux réglementation ADAP</i>	30 000,00 €		
53_Epicerie le magasin	216 439,02 €	53_Epicerie le magasin	144 435,42 €
Aménagement du bâtiment		<i>Etat report 2022</i>	40 435,42 €
<i>Report 2022 bâtiment</i>	7 759,02 €	<i>Région Nouvelle-Aquitaine report 2022</i>	20 000,00 €
<i>Réhabilitation Bâtiment</i>	3 500,00 €	<i>Conseil Départemental report 2022</i>	44 000,00 €
<i>Panneau d'affichage</i>	1 500,00 €		
Aménagement extérieur et sécurisation des alentours		<i>Communauté des Communes de Montesquieu report 2022</i>	40 000,00 €
<i>Travaux</i>	190 000,00 €		
<i>Report 2022 AMO</i>	13 680,00 €		

Il n'y a pas de questions, Mme le Maire fait voter le budget



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 avril 2023 à 19h

Impôts locaux : Vote des taux 2023 : délibération n°16 /2023 (unanimité) :

Madame le Maire donne la parole à Mme LEMIRE Audrey qui rappelle que par délibération du 31 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.07 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 51.85 %.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Il est proposé

1° De maintenir les taux d'imposition en 2023 identiques à l'existant soit

TH : 20,74 %

TFB : 40,07 %

TFPNB : 51,85 %

2° D'inscrire les crédits au chapitre 73 article 73111 du budget de la Commune.

3° De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Mme LEMIRE Audrey précise que suite aux décisions de l'état d'appliquer une augmentation des valeurs locatives des propriétés de 7,1 % (augmentation du coût de la vie) : chaque redevable devra subir cette augmentation sur les impôts cités ci-dessus s'il est concerné.

Au vu du contexte actuel et des difficultés des ménages il est apparu important de ne pas encore plus alourdir les charges des administrés lilais.

Mme BONNET Hélène demande si l'augmentation de 7,1 % de la valeur locative s'applique à chaque taux.

La réponse est oui. C'est certes une recette pour la commune mais elle subira des dépenses complémentaires liées à l'inflation. Il n'y a plus de questions, Mme le Maire fait voter les taux

Subventions 2023 aux associations : délibération n° 17 /2023 (unanimité) :

Ces subventions sont proposées Mme DAUBANES Stéphanie, Maire

Ces propositions prennent en compte les projets 2023, mais aussi la trésorerie des associations.

Après débat les montants votés sont les suivants :

ASSOCIATION	Montant	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
	voté en €				
ACCA (chasse)	350	13	0	0	0
AJC	800	8	0	0	5
ARS	1 000	10	0	0	3
ASTA (Tennis Aygumorte)	250	12	0	0	1
Comité des Fêtes	1500	12	0	0	1
Anciens Combattants	300	13	0	0	0

Demande de subvention au département de la Gironde pour des travaux d'aménagement de sécurité de voirie dans le cadre de l'aménagement du nouveau commerce de proximité : délibération n° 18 /2023 (unanimité) :

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Considérant le projet de réhabiliter un bâtiment communal qui a été transformé en commerce de proximité et complexe multi-rural, il convient d'améliorer l'aménagement, l'accessibilité, et la sécurité de ses abords :

Le plan de financement prévisionnel de la totalité de l'opération en y intégrant les aides accordées et les potentiels futurs financements est le suivant :



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 avril 2023 à 19h**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - AMENAGEMENT D'UN COMMERCE DE PROXIMITE ET SECURISATION DE SES ABORDS			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de réhabilitation et d'aménagement :	232 123,58 €	Aides publiques :	277 725,25 €
Maçonnerie	89 204,20 €	Etat - Dotation au titre de la Dotation aux équipements des Territoires Ruraux - notifiée	57 765,25 €
Serrurerie		Département de la Gironde - Au titre du dispositif "Aide au commerce rural" notifiée	88 000,00 €
Plomberie	6 950,23 €		
Electricité	17 912,92 €		
Plâtrerie	19 710,35 €		
Menuiserie bois	70 039,00 €	Région Nouvelle Aquitaine - notifiée	40 000,00 €
Peinture	7 538,17 €		
Carrelage	9 777,10 €	Communauté des Communes de Montesquieu - Fonds de concours sur l'intégralité du projet notifiée	80 000,00 €
Chauffage/climatisation	10 991,61 €		
Aménagement extérieurs :	151 145,00 €		
Aménagements accessibilité, sécurisation des voies communales et départementales	151 145,00 €	Département de la Gironde - Aménagement de sécurité (demande en cours) <i>Demande de financement du plateau ralentisseur</i> <i>Demande de financement d'une écluse</i>	4 520,00 € 7 440,00 €
Autres dépenses	32 300,00 €		
Maitise d'œuvre - Réhabilitation du bâtiment	19 800,00 €		
Maitise d'œuvre - Aménagement extérieur	12 500,00 €		
		Autofinancement :	137 843,33 €
TOTAL HT	415 568,58 €	TOTAL HT	415 568,58 €

Fin de séance à 20h30